

Dix ans après sa naissance houleuse, le Parc naturel du golfe du Morbihan peine à faire l'unanimité

Julie SCHITTLY

Article premium, Réserve aux abonnés (contenu complet accessible)

Le Parc naturel régional (PNR) du golfe du Morbihan va se doter d'une nouvelle charte. Les communes membres ont été mises à contribution pour la financer, en cette fin d'année 2024, ce qui n'a pas manqué de hérisser certains élus.



Le Parc naturel régional du golfe du Morbihan gère notamment l'île d'Ilur. | ARCHIVES OUEST FRANCE

Né dans la douleur, en 2014, le Parc naturel régional (PNR) du golfe du Morbihan fête ses dix ans dans une nouvelle tempête. Alors que des voix s'élèvent contre le coût de la révision de sa charte, 542 000 €, son président, Ronan Le Délézir, le défend. " C'est un outil novateur, pas une usine à gaz qui gaspille de l'argent public. "



Le PNR englobe 35 communes volontaires. L'Île-aux-Moines et Larmor-Baden ne l'ont toujours pas intégré. | INFOGRAPHIE OUEST-FRANCE

À quoi sert le PNR ?

C'est un syndicat mixte qui regroupe 35 communes autour du golfe du Morbihan, les quatre intercommunalités dont elles font partie, le Département et la Région. Il emploie 25 salariés, n'a pas de pouvoir réglementaire, mais une mission d'inventaire, de conseil et d'éducation pour la préservation de la biodiversité et les paysages du golfe du Morbihan, et " d'expérimentation aussi ".

" Le PNR accompagne le montage et la recherche de financements de projets, détaille Ronan Le Délézir. Tourisme, agriculture, nautisme, agroforesterie, urbanisme, santé, alimentation, économie... Nous intervenons sur de nombreux sujets et donnons aussi des avis techniques. "



Les nouveaux visages du Parc naturel régional du golfe du Morbihan : Peggy Lebarillier, chargée de communication, Muriel Hascoët, directrice, et Ronan Le Délézir, président. | OUEST-FRANCE

À quoi va servir la nouvelle charte ?

La charte est le document clé du Parc, qui définit ses priorités, ses missions et ses objectifs pour les quinze années qui suivent. L'actuelle – [qui fait 142 pages](#) – courant jusqu'en 2029, sa réactualisation doit être lancée, sans quoi le PNR disparaîtra. Elle inclut un bilan des dix premières années, attendu pour février 2026.

La nouvelle charte intégrera notamment le périmètre maritime du Golfe, pour que le PNR poursuive sa mission sur terre comme en mer. Cette réécriture complète coûtera 542 000 € sur cinq ans.

Pourquoi une telle somme ?

“ Le coût réel est de 240 000 € ”, correspondant aux évaluations externalisées. “ On ne peut pas être juge et partie, on est obligés de faire appel à des cabinets d’études, mais on ne demande pas de subventions pour les 300 000 € restants, qui sont juste la comptabilisation du temps de travail de nos agents. ”

Une somme qui est, selon Ronan Le Délézir, dans la moyenne des dépenses engagées par les parcs naturels régionaux français. “ On ne gaspille pas l’argent public, on est dans la sobriété. ”

Pourquoi certains élus tiquent ?

Les premières critiques sont venues d’élus d’opposition, [à Vannes, fin septembre. Trois semaines plus tard, à Ploeren, onze élus se sont abstenus de valider la contribution de la commune à la révision de la charte.](#) « **Il aurait fallu provisionner avant,** estime Bernard Ribaud, adjoint aux finances. **Je trouve ça désolant de faire les poches** des communes ! Une telle dépense me paraît inadmissible au moment où nous sommes [menacés d’une baisse de nos subventions.](#) »

Le PNR n’est toutefois pas en péril, les communes membres ayant validé l’aide exceptionnelle à la rédaction de la nouvelle charte.

Quelles sont les retombées économiques réelles du PNR ?

Ronan Le Délézir affirme que “ le PNR rapporte de toute façon plus aux communes qu’il ne leur coûte ”. Et cite l’exemple de Ploeren, “ qui versera une participation de 1 030 € et touchera une dotation biodiversité de l’État de plus de 27 500 € ”. À cette contribution exceptionnelle, s’ajoutent quelque 8 000 € versés chaque année par la ville. Le solde reste positif, autour de 18 000 €.

“ On ne peut pas se contenter d’estimer le profit pour les communes, en calculant combien chacune touche en dotation biodiversité et en déduisant leurs participations respectives... Les actions que l’on mène - inventaires, aires marines éducatives, installations de mouillages écologiques – ont des retombées environnementales et financières ”, estime Muriel Hascoët.

Vannes, qui ne peut pas toucher de dotation biodiversité du fait de son nombre d’habitants, a versé près de 38 000 € en 2024. “ Mais elle a bénéficié d’actions, notamment dans les écoles, qui ne sont pas comptabilisées. ”

Pourquoi certaines communes ne font-elles toujours pas partie du PNR ?

[Plusieurs communes littorales n’avaient pas intégré le PNR au départ.](#) L’Île-aux-Moines et Larmor-Baden n’y sont toujours pas... et rien ne dit qu’elles y entreront. “ C’était le choix de la population et du conseil municipal, rappelle Denis Bertholom, maire de Larmor-Baden. Il y a eu plusieurs versions de la première charte, et pas de vraie cohésion. La gouvernance était brouillonne. Je ne ferme pas la porte, mais je demande à voir. Quelles actions probantes le Parc a-t-il à son actif ? ” Pour l’ élu, “ le PNR me semble toujours être une couche supplémentaire par rapport aux collectivités et aux lois ”.

Le poids du passé, et du passif

Cette nouvelle tempête n’est pas sans rappeler la naissance tumultueuse du PNR. C’est peu dire que l’accouchement avait été long et difficile. [Imaginé dans les années 1990,](#) le Parc avait cristallisé les tensions, les désaccords et les règlements de compte, pendant plus de vingt ans.

Soutenu par Joël Labbé jusqu’à sa démission en 2012, le projet de Parc a ensuite été porté par David Lappartient, alors maire de Sarzeau. Les deux élus se sont retrouvés en opposition avec François Goulard. L’ancien maire de Vannes, devenu président du conseil général, fustigeait “ une démarche militante ”, un PNR “ qui empiète sur les compétences des intercommunalités ”. David Lappartient a finalement réussi à convaincre, au prix de fortes tensions avec François Goulard, pourtant du même bord politique que lui.

Pour ses détracteurs actuels, le PNR n’a pas prouvé son utilité et reste trop coûteux... voire trop dépensier, notamment en frais de communication. Une critique accentuée par le signalement d’Anticor pour prise illégale d’intérêts auprès du procureur de la République de Vannes, en février 2024. Le groupe pointait des marchés passés pour certains sans appel d’offres entre l’ex-directrice et une société dirigée par son conjoint, pour des prestations de communication. [L’ancien président du PNR, David Lappartient, avait reconnu « une erreur ».](#) L’enquête est toujours en cours.

1, 30 € : c’est le coût par habitant des 35 communes pour faire vivre le Parc, ne comprenant pas l’aide exceptionnelle sollicitée en 2024. “ Un prix stable depuis 2017 ”, souligne Muriel Hascoët. Il faut y ajouter 0,40 € par habitant de chaque intercommunalité membre.

Ce dimanche 1^{er} décembre 2024, de 10 h à 18 h 30, le PNR clôture les festivités pour ses dix ans par des animations, des jeux, des ateliers et des conférences sur la biodiversité et les déchets, au parc Chorus à Vannes.